
BONNARD / MASSENA - Emplacement de la boite à clef codee

1 message

Michel et Monique BONNARD <bonnard63@gmail.com>
À : Sophie PAYEN <contact@avocat-clermont-payen.fr>

5 juillet 2026 à 10:25

Bonjour Maître

A la relecture de l'ordonnance nous nous interrogeons sur l'emplacement de la boite à clef à poser (à ce jour nous n'avons toujours pas d'assignation).

L' assignation d'origine en référé porte sur le portail motorisé situé bd Bd thermal .
Mais la formule utilisée dans l'ordonnance est : " à l'ouverture du portail desservant la parcelle de Mme Elisabeth Massena ".

or le portail desservant la parcelle Massena est le portail séparatif des parcelles, non motorisé..
Le portail motorisé Bd thermal dessert notre parcelle sur laquelle existerait le droit de passage.

Quelle analyse faites vous et sur quel portail devons nous faire poser la dite boite à clefs

A vous lire

Cordialement

Monique et Michel BONNARD

12 Boulevard Thermal
63100 Clermont Ferrand
04-63-08-28-09
bonnard63@gmail.com